

<http://clg-henri-becquerel-avoine.tice.ac-orleans-tours.fr/eva/spip.php?article88>



# Présentation

- Espace administratif - Santé social - Service infirmier -

Date de mise en ligne : vendredi 14 septembre 2018

---

**Copyright © Collège Henri BECQUEREL - Avoine - Tous droits réservés**

---

Mme MARTIN Estelle est présente trois jours par semaine au collège : le mardi, mercredi et le jeudi. Retour ligne automatique

Elle intervient également dans les écoles maternelles et élémentaires du Véron : Avoine Beaumont en Véron, Huismes, Savigny en Véron, Rigny Ussé.

Sa mission. Retour ligne automatique

La mission de l'infirmière de l'Education Nationale s'inscrit dans la politique générale de l'Education Nationale qui est de promouvoir le bien-être et la réussite des élèves.

La présence des infirmières scolaires dans le système éducatif permet d'approcher la difficulté scolaire sous la forme somatique, la plus couramment exprimée au moment de l'adolescence.

Elle a un rôle relationnel, technique, éducatif et de prévention.

Elle accueille, écoute, rassure, conseille, oriente tous les élèves et les familles qui s'adressent à elle pour quel que motif que ce soit, dès lors qu'il a une incidence sur la santé ou la scolarité. Les entretiens restent confidentiels. Retour ligne automatique

Elle est joignable par téléphone au 02 47 93 85 14 et par email : Retour ligne automatique  
estelle.martin chez ac-orleans-tours.fr

Elle effectue des soins infirmiers qui relèvent de sa compétence et de sa responsabilité et répond à l'urgence (appel du 15, contraception d'urgence, protection de l'enfance)

Elle organise et effectue des visites de dépistage auprès de tous les élèves de 6ème et d'autres élèves des autres niveaux à la demande. Elle assure le suivi de ces élèves.

Elle contribue à l'intégration scolaire des jeunes atteints de maladie chronique ou de handicap ; Elle participe à la mise en place des PAI (Projet d'Accueil Individualisé) des PPS (Projet Personnalisé de Scolarisation) des P.A.P (Plan d'Accompagnement Personnalisé) avec le médecin scolaire du secteur le Dr Renou et l'enseignant référent de la MDPH du secteur Mr Pichon.

Elle participe aux différentes instances éducatives : réunions d'équipes, CESC, conseils d'école...et entretient des liens avec le service social de la DSDEN et d'autres partenaires extérieurs.

Elle participe à des actions de prévention et d'éducation à la santé ayant pour objectif d'informer, d'induire une réflexion et un changement de comportement pour préserver son capital santé.

Dans le secondaire, chaque établissement possède son Comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté (CESC). Cet organe présidé par le chef d'établissement et dans lequel siègent des membres de l'équipe éducative ainsi que des représentants des parents, des élèves et de la commune, est chargé de réfléchir à la mise en oeuvre d'un programme d'actions liées à la santé en s'appuyant sur les problématiques qui se posent au sein de l'établissement.

Le CESC peut ainsi décider de mettre en place spécifiquement des actions destinées à informer les adolescents sur les moyens de contraception, à mettre en garde les filles contre les grossesses précoces, à sensibiliser les adolescents sur les comportements sexistes ou homophobes, sur les violences sexuelles ou sur la maltraitance...

## Présentation

---

Les élèves peuvent aussi bénéficier d'informations sur les risques liés à l'utilisation d'Internet, sur les conduites addictives et notamment sur la consommation de tabac, cannabis et d'alcool. ...

Ces séances doivent permettre non seulement de fournir aux élèves les informations dont ils ont besoin, de répondre aux questions qu'ils seront amenés à se poser, de libérer la parole, mais aussi de développer leur esprit critique et de les aider à faire des choix responsables. Elles peuvent aussi être l'occasion pour l'équipe enseignante de mettre à jour des problèmes médicaux ou psychologiques ou bien repérer un jeune qui se sent mal dans sa peau.

Enfin , la mission de l'infirmière s'effectue en synergie avec les équipes éducatives et les différents partenaires (médecin scolaire, services sociaux médecin de famille.) dans le respect des compétences de chacun et du secret médical.

CONCLUSION :Retour ligne automatique

[<http://clg-henri-becquerel-avoine.tice.ac-orleans-tours.fr/eva/sites/clg-henri-becquerel-avoine/local/cache-vignettes/L400xH224/conclusion-2-d697a.jpg>]

[<http://clg-henri-becquerel-avoine.tice.ac-orleans-tours.fr/eva/sites/clg-henri-becquerel-avoine/local/cache-vignettes/L400xH224/conclusion-2-d697a.jpg>]